Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260602-DELIB_2JUIN26_4-DE

COMMUNE DE SERENT
MORBIHAN
Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 27 mai 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
G. Monnier donnant pouvoir à T. Guyot
G. Beaudoux donnant pouvoir à M. Bachelier

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 20
Membres absents : 3
Procurations : 2
Votants : 22
Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

Coût de revient d'un enfant de l'école publique A. Jacquard pour l'année civile 2025

Mme Le Breton présente le bilan financier de l'année 2025 de l'école Albert Jacquard. La dépense globale est de 113 432,98 € soit une hausse par rapport à l'an passé de 3,78%. Compte tenu de la hausse des effectifs, les coûts de revient unitaire sont à la baisse. Ainsi le coût de revient d'un primaire s'élève à 386,47 € (398,85 € si l'on intègre les frais d'animateurs et les entrées piscine) et 1139,60€ pour les maternelles (1151,98 € avec les frais d'animateurs et la piscine).A ces coûts il convient également d'intégrer les aides directes faites par la collectivité au titre des fournitures scolaires et des activités pédagogiques soit un coût global pour les primaires de 458,17 € par enfant et 1 214,30 € pour les maternelles.

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité et une abstention

Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'approuver le bilan financier de l'école Albert Jacquard et le coût de revient des élèves du primaire et de maternelle au titre de l'année 2025.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 02 juin 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT 56460 (MORBIHAN)

Le Président de séance